

Un territoire de projets Le Val d'Ille valorise l'herbe fauchée au bord des routes



© EVA

La communauté de communes du Val d'Ille est responsable du fauchage des bords de 265 km de voirie communale. Depuis 2011, le fauchage d'accotements avec exportation est réalisé grâce à un broyeur spécifique développé par la société EVA (Martigné-sur-Mayenne).

Matériel de location de la société EVA mis à disposition du Val d'Ille.

Ce broyeur d'accotements est loué par le Val d'Ille dix semaines par an. L'herbe fauchée n'est pas laissée sur place, mais récupérée grâce à un système d'aspiration, pour ensuite être valorisée sous forme d'énergie ou de compost.

En 2016, ce fauchage est réalisé en trois temps : mai et septembre pour les accotements et de septembre à décembre pour les fossés et talus. Deux agents du service voirie du Val d'Ille en sont chargés.

Quels avantages ?

Le fauchage avec export comporte de nombreux avantages :

- **Énergies renouvelables** : l'herbe exportée est valorisée sur le Val d'Ille ou à proximité du territoire. Une partie est prise en charge par le SMICTOM d'Ille et Rance pour une transformation en compost.

La majorité de l'herbe exportée (75 % en 2015) est valorisée par méthanisation dans les unités agricoles de Guipel et de Gévezé pour produire de l'électricité.

- **Biodiversité** : l'herbe exportée n'enrichit plus le sol en azote et en matières organiques, ce qui améliore la richesse

floristique des bords de route avec le développement de plantes légumineuses et de fleurs mellifères.

- **Économie** : après 2 à 3 ans de fauche avec export, la végétation de bords de routes repousse plus lentement réduisant ainsi le nombre de fauche de 3 à 2 par an. Ceci permet la mise en place d'un fauchage tardif en septembre, favorisant la filtration de l'eau sur les bords de route et donc son épuration naturelle en éléments polluants. Le fauchage tardif permet également de créer des zones refuges pour la faune locale (insectes, oiseaux, petits mammifères).

- **Esthétique et sécurité** : l'exportation de l'herbe évite la création d'une croûte d'herbe sur les accotements et limite ainsi les risques d'incendie pendant les périodes de sécheresse. De plus, en cas de pluie, l'herbe exportée ne sera pas emportée par ruissellement, ce qui limite les risques d'encombrement des fossés et donc d'inondations ponctuelles.

Ces pratiques de gestion peuvent comporter des risques de prolifération de certaines plantes indésirables. C'est pourquoi, le fauchage est toujours ac-

compagné par des opérations d'élimination manuelle ponctuelle des plantes proliférantes telles que le chardon ou le rumex.

Pour plus d'informations :

Justine Boivin
02 99 69 86 03

Fauchage avec export : Les chiffres clés 2015 sur le Val d'Ille

- 265 km de routes communales
- 530 km d'accotements entretenus
- 10 semaines de fauche avec export
- 730 tonnes d'herbe exportées
- 2 modes de valorisation de l'herbe : compostage et méthanisation
- 75 % de l'herbe exportée valorisée en méthanisation (550 tonnes)
- 2 méthaniseurs approvisionnés : Guipel et Gévezé
- 300 000 kWh produits par méthanisation